

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**26 SEPTEMBRE 2016
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 26 septembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :

3. Règlement 796-2 modifiant le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisé

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-390 Demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 1er septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Que madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

Adoptée.

**2016-391 Remplacement du système de contrôle de pompes à essence et contrôle de sel à camion
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 1er septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la mise à niveau du système de contrôle de pompes à essence par la compagnie Logic-contrôle pour un montant de 4 780 \$ plus taxes

Que le conseil municipal autorise également la mise à niveau du système de contrôle du sel à camion par la compagnie Ace pour un montant total de 1 925 \$ plus taxes.

Le financement de ces deux (2) mises à niveau sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2017.

Certificat de la trésorière numéro 2857

Adoptée.

A-2016-50 Règlement 796-2 modifiant le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisé

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 796-2 modifiant le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisé.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 04.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA